

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 12 juin 2013 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin

Étaient absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6640-06-13

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6641-06-13

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3A. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2013 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DES 15 ET 21 MAI , ET 4 JUIN 2013

6642-06-13

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2013 est adopté.

ADOPTÉ

6643-06-13

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance spéciale du 15 mai 2013 est adopté.

ADOPTÉ

6644-06-13

Il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 mai 2013 est adopté.

ADOPTÉ

6645-06-13

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance spéciale du 4 juin 2013 est adopté.

ADOPTÉ

3B. PRÉSENTATION DE MME LINDA CREVIER SUR LES FEMMES EN POLITIQUE

Mme Linda Crevier demande aux élus de faire la promotion des femmes en politique.

4. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

4.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 02-HOW-2013 – MUNICIPALITÉ DE HOWICK

ATTENDU QUE la municipalité de Howick dépose le règlement 02-HOW-2013 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 04-HOW-04* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Howick a adopté ce règlement le 13 mai 2013 ;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du règlement le 17 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000 ;

ATTENDU QUE le règlement vise des normes de dimension et superficie au bâtiment résidentiel pour la zone Ra-15 ;

ATTENDU QUE la zone Ra-15 se localise dans les limites du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

6646-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 02-HOW-2013 de la municipalité de Howick puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

4.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 424 – MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester dépose le règlement 424 modifiant le règlement de zonage et de lotissement ;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 16 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le règlement vise la reconnaissance d'un droit acquis commercial en territoire agricole et de la poursuite d'activités commerciales sur l'emplacement sans qu'il ne puisse y avoir de morcellement ;

ATTENDU QUE cette modification ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE l'avis du comité consultatif agricole (cca-06-2013) reconnaît que le règlement 424 modifiant les dispositions des règlements de zonage et de lotissement de la municipalité de Godmanchester ne contrevient pas aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles ;

6647-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 424 de la municipalité de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

4.03 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 308-28 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet dépose le règlement 308-28 modifiant le règlement de zonage ;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE ce projet a été reçu à la MRC le 8 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le règlement vise à augmenter la hauteur des bâtiments accessoires dans un projet intégré, à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment dans la zone m-101 et à introduire un coefficient d'occupation dans les zones m-104, hb-105 à hb-108 applicable lorsque le service d'égout public n'est pas disponible ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000 ;

ATTENDU QUE ces modifications ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

6648-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'approuver le règlement 308-28 de la municipalité de Saint-Anicet puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

4.04 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 308-30 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet dépose le règlement 308-30 modifiant le règlement de zonage ;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 3 juin 2013 ;

ATTENDU QUE ce projet a été reçu à la MRC le 11 juin 2013 ;

ATTENDU QUE le règlement vise à modifier les dispositions concernant l'aménagement des quais et supports à bateaux ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000 ;

ATTENDU QUE ces modifications ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

6649-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement;
D'approuver le règlement 308-30 de la municipalité de Saint-Anicet puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

5. GUIDE POUR L'AFFICHAGE ROUTIER CONCERNANT LES ÉPANDAGES, ETC.

Mme Céline Lebel dépose le guide cité en rubrique ;

6650-06-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De distribuer ce guide aux municipalités après l'acceptation de celui-ci par l'Union des producteurs agricoles (UPA).

ADOPTÉ

6. DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PACTE RURAL 2012 ET AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT

ATTENDU QUE le pacte rural a été actif en 2012 ;

ATTENDU QUE pour l'année 2012, nous avons utilisé le même plan de travail 2007-2014 qu'en 2011 ;

6651-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent accepte le rapport d'activité du programme du pacte rural et le plan de travail 2007-2014, et demande une aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ

7. ADOPTION DES PROJETS ACCEPTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PACTE RURAL 2013

ATTENDU QUE le CA du CLD et le Conseil des maires ont analysé, en séance de travail, l'ensemble des demandes d'aide financière déposées dans le cadre du pacte rural 2013 ;

6652-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'attribuer les montants suivants aux projets retenus dans le cadre du programme du pacte rural 2013:

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Aventuriers de l'archéologie	Maintien du poste de directeur	35 200 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Aménagement d'une piste cyclable: phase 1-17 km	25 000 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Taxibus du Haut-St-Laurent	40 000 \$
Municipalité de Howick	Redynamiser la vie communautaire	29 583 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Circuit Salaberry-de-Valleyfield	25 667 \$
CLD Haut-Saint-Laurent	Initiatives touristiques	30 000 \$
Un Coin chez nous	La cuisine au centre de la communauté	15 000 \$
Centre des ressources familiales (CRF du HSL)	Préparation à l'école par une équipe volante	15 000 \$
Une Affaire de Famille	Une Épaule pour toi	8 000 \$
CJE	Coopérative Jeunesse de service du Haut-St-Laurent	2 000 \$
Projet des Arts Rural Sud-Ouest	RAPProche des arts	10 000 \$
Amis de la RNF du Lac Saint-François	Promotion et visibilité: la RNF au cœur des citoyens	35 000 \$
Le Groupe Ambioterra	Bassins versants agricoles en santé	10 000 \$
Coopérative de Solidarité RACINES	Plateau de travail à la Boutique RACINES	10 000 \$
CSSS	L'accès au bénévolat: au cœur des actions du Haut-St-Laurent	15 000 \$
Maison des Jeunes	Déploiement des interventions jeunes 12 à 17 ans	5 000 \$
Cardios-Actifs du Haut-St-Laurent	Aller de l'avant	15 000 \$
École Arthur-Pigeon	Pérennité des Frontaliers Actifs à vie	25 000 \$
CRESO Huntingdon	Activités de bienvenue des nouveaux résidents Haut-St-Laurent	6 350 \$
TOTAL :		356 800 \$

ADOPTÉ

8. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MAI 2013

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire trésorier dépose l'État des résultats au 31 mai 2013 ;

6653-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 31 mai 2013.

ADOPTÉ

9. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 9 MAI AU 12 JUIN 2013

6654-06-13

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 408 826,50\$, pour la période du 9 mai au 12 juin 2013, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR**

Sujet reporté;

11. **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE CONCERNANT LES NOUVELLES NORMES ÉTABLIES PAR L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS POUR LES EXAMENS PRATIQUES**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a pris connaissance de la résolution # 05-13-284 de la MRC de Témiscamingue concernant le sujet cité en rubrique ;

6655-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la résolution suivante de la MRC de Témiscamingue.

Objet : Sécurité incendie – Nouvelle norme établie par l'École nationale des pompiers pour les examens pratiques.

Depuis mars 2013, l'École nationale des pompiers exige que l'examen pratique pour Pompier I ou Pompier II soit organisé selon deux options :

1. Établir un partenariat avec un service incendie disposant d'une structure de conteneurs d'acier pour la passation de cet examen.
2. Tenir l'examen pratique dans un bâtiment au choix du gestionnaire de formation en autant que :
 - 1) Ce bâtiment ait été inspecté au préalable, aux frais du gestionnaire, par une personne compétente;
 - 2) Le gestionnaire ait en sa possession un document attestant qu'il est en droit d'utiliser le bâtiment aux fins d'un examen (par exemple, le dégagement du propriétaire, une preuve de dégagement d'assurance, une preuve qu'aucune autre personne physique ou morale ne détient des droits sur le bâtiment, etc.);
 - 3) Les examinateurs de l'École jugent les lieux sécuritaires avant de commencer l'examen et durant son déroulement.

Pour la MRC de Témiscamingue, cette nouvelle exigence entraîne un déplacement pour les pompiers en formation vers Rouyn-Noranda qui devront aller passer cet examen pratique. À moins qu'un service incendie du Témiscamingue acquière un conteneur d'acier ou un bâtiment pour réaliser ces examens. De nouveaux frais sont à prévoir!

Considérant que l'École nationale des pompiers a mis en place une norme ayant un impact sur la formation de pompiers « bénévoles »;

Considérant que cette norme exige un déplacement (plus de 145 km) vers Rouyn-Noranda pour la passation d'un examen pratique;

Considérant que cette réalité aura un impact financier auprès des municipalités qui auront à assumer les différents coûts, soit pour les déplacements, soit pour l'acquisition d'un conteneur d'acier ou d'un bâtiment dédié à cette fin;

Il est proposé par M. Philippe Barette
Appuyé par M. Philippe Boutin et résolu unanimement
De demander à l'École nationale des pompiers de surseoir à cette exigence afin de tenir compte des réalités des régions.

ADOPTÉ

12. **AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES POUR 2 ANS, PAR INVITATION, EN REGARD AU SERVICE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU QUE le contrat pour le service d'urbanisme et d'aménagement est échu ;

6656-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer une demande d'offres de service pour une période de 2 ans (2013-2014), et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'attribution du contrat.

ADOPTÉ

13. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'OFFRES DE SERVICE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUIVANTS:

- Fairview, dans la municipalité de Hinchinbrooke
- Branche 1 du cours d'eau Hastie, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement
- Casey, dans la municipalité de Saint-Anicet

*ATTENDU QU'*il y a des demandes pour réaliser des travaux d'entretien pour les cours d'eau cités en rubrique ;

6657-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général/secrétaire trésorier à déposer des demandes d'offres de service pour la réalisation des travaux d'entretien pour les cours d'eau suivants:

- Fairview, dans la municipalité de Hinchinbrooke
- Branche 1 du cours d'eau Hastie, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement
- Casey, dans la municipalité de Saint-Anicet

Et d'autoriser le directeur général/secrétaire trésorier à effectuer les démarches nécessaires pour l'attribution de ces contrats.

ADOPTÉ

14. ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 30 DU RUISSEAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé l'ensemble des demandes pour les appels d'offres en regard aux travaux d'entretien de la branche 30 du ruisseau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester ;

ATTENDU QUE la firme JR Caza Inc. a déposé l'offre conforme la plus basse;

6658-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'attribuer le contrat d'entretien de la branche 30 du ruisseau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, à la firme JR Caza au coût de 29 809,34 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

15. ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE B DU COURS D'EAU CAMERON, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé l'ensemble des démarches pour les appels d'offres en regard aux travaux d'entretien de la branche B du cours d'eau Cameron, dans la municipalité de Saint-Anicet ;

ATTENDU QUE la firme Noël et fils Inc. a déposé l'offre de service la plus basse conforme ;

6659-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
D'attribuer le contrat des travaux d'entretien de la branche B du cours d'eau Cameron, dans la municipalité de Saint-Anicet, à la firme Noël et fils, au coût de 22 509,24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

16. ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 10H DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé l'ensemble des démarches pour les appels d'offres en regard aux travaux d'entretien de la branche 10H de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke ;

ATTENDU QUE la firme Noël et fils Inc. a déposé l'offre de service la plus basse conforme ;

6660-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
D'attribuer le contrat d'entretien des travaux de la branche 10H de la rivière aux outardes dans la municipalité de Hinchinbrooke, à la firme Noël et fils, au coût de 33 768,16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

17. ATTRIBUTION D'UN MANDAT À LAPP CONSULTANT INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR VALIDER LE STATUT DU COURS D'EAU LEFORT, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent de vérifier le statut du cours d'eau Lefort ;

6661-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De mandater Lapp consultant Inc. afin d'effectuer les démarches nécessaires à la validation du statut du cours d'eau Lefort, dans la municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

18. ATTRIBUTION D'UN MANDAT À LAPP CONSULTANT INC. EN REGARD AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE DES ANGLAIS, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAVELOCK.

ATTENDU QUE la municipalité de Havelock a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans la rivière des Anglais ;

6662-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater Lapp consultant Inc. afin de préparer les documents nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la rivière des Anglais, dans la municipalité de Havelock.

ADOPTÉ

19. VARIA

19.01 CONFIRMATION DU MANDAT DE POURSUITE CONTRE M. STÉPHANE GENDRON ET LA VILLE DE HUNTINGDON, ACCORDÉ PAR LA RÉSOLUTION # 6637-06-13 DU 4 JUIN 2013, À M^E POUPART

ATTENDU QUE le maire Gendron et la municipalité de Huntingdon n'ont pas exécuté les actions demandées par Me Poupart;

6663-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Normand Crête et résolu majoritairement
Jocelyne Lefort votant contre pour ne pas dépenser des argents
De confirmer la résolution # 6637-06-13 du conseil des maires du 4 juin 2013, et de mettre en marche la procédure judiciaire, soit:

RÉSOLUTION AFIN D'ENTREPRENDRE TOUTES PROCÉDURES ET/OU DÉMARCHES CONTRE M. STÉPHANE GENDRON AFIN DE FAIRE CESSER SES GESTES, PAROLES ET PROPOS DIFFAMATOIRES, ET OBTENIR COMPENSATION ET CE, AU NOM DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, DE SES ÉLUS ET DE SON PERSONNEL

ATTENDU QUE la ville de Huntingdon et Monsieur Stéphane Gendron attaquent la réputation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, de ses élus et de ses fonctionnaires, par des propos diffamatoires, injurieux et calomnieux, lesquels propos sont transmis aux instances gouvernementales, publiés dans les journaux et connus du public;

ATTENDU QUE ces propos laissent croire que la MRC du Haut-Saint-Laurent, ses élus et ses fonctionnaires sont malhonnêtes et incompétents;

ATTENDU QUE malgré l'envoi d'une mise en demeure exigeant que ces propos diffamatoires cessent, la ville de Huntingdon et M. Stéphane Gendron continuent de les diffuser, ce qui porte préjudice au bon fonctionnement de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à la crédibilité de ses élus et de ses fonctionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Loiselle et résolu majoritairement
Mme Jocelyne Lefort votant contre

De donner mandat à M^e Armand Poupart d'entreprendre toutes procédures et/ou démarches afin d'exiger que la ville de Huntingdon et Monsieur Stéphane Gendron cessent leurs propos diffamatoires et soient condamnés à payer pour les dommages subis et ce, au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, de ses élus et de ses fonctionnaires;

De permettre et d'appuyer toute démarche que pourrait entreprendre un élu de la MRC du Haut-Saint-Laurent et/ou un membre du personnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent contre la ville de Huntingdon et/ou contre M. Stéphane Gendron afin d'obtenir la cessation des propos diffamatoires et obtenir compensation pour les dommages subis.

ADOPTÉ

19.02 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 13 DU RUISSEAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé l'ensemble des démarches d'appel d'offres de service pour réaliser les travaux d'entretien de la branche 13 du ruisseau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester ;

ATTENDU QUE la firme Noël et fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

6664-06-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'attribuer à la firme Noël et fils Inc. le contrat d'entretien de la branche 13 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester au coût de 28 289,60 \$.

ADOPTÉ

20. CORRESPONDANCE

1. Agence canadienne d'inspection des aliments - Document sur la rencontre avec les décideurs régionaux concernant l'agrile du frêne.
2. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Bulletin d'information, 1^{er} mai 2013.
3. Carrefour action municipale et famille - Bulletin d'information, mai 2013.
4. La mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Rapport annuel 2012.
5. Bulletin Contact - Bulletin d'information de la FQM, 7 mai 2013.
6. FQM - Communiqué intitulé « *Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux : réaction de la FQM* », 6 mai 2013.
7. FQM - Communiqué intitulé « *L'augmentation des redevances minières doit aussi profiter aux communautés* », 6 mai 2013.

8. Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *Résolution du conseil d'administration : Maintien de l'ensemble des services offerts à l'hôpital Barrie Memorial* », 8 mai 2013.
9. Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) - Sommaire du rapport des activités 2012.
10. Table des Préfets et élus de la Couronne Sud - Confirmation de la rencontre du 27 mai, concernant le dossier de l'Orientation 10.
11. Tourisme Suroît - Rapport annuel 2012.
12. Ministère de la Sécurité publique – Invitation à une rencontre sur l'interopérabilité transfrontalière Québec / États-Unis.
13. Société d'habitation du Québec (SHQ) - Bulletin d'information.
14. Chantier de l'économie sociale - Revue annuelle des pôles régionaux d'économie sociale 2012.
15. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Bulletin d'information, 15 mai 2013.
16. Association Québécoise pour la Maîtrise de l'Énergie (AQME) - Infolettre, 16 mai 2013.
17. Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Offre de formation.
18. FQM - Communiqué intitulé « *BDEQ : des recommandations pour favoriser le développement des régions* », 16 mai 2013.
19. MMQ - Annonce de prix remportés pour deux projets.
20. Une Affaire de Famille (UAF) – Invitation à l'Assemblée générale annuelle.
21. FQM – Bulletin Contact, 22 mai 2013.
22. MMQ - Infolettre, mai 2013.
23. FQM - Communiqué intitulé « *Souveraineté alimentaire : le Québec se dote enfin d'une vision à long terme en agriculture* », 16 mai 2013.
24. Commission scolaire New Frontiers - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, pour consultation.
25. Mutuelle de prévention Envol - Convocation à la rencontre annuelle des membres.
26. Ministère de la Sécurité publique du Québec - Infolettre Inter Action Express, 27 mai 2013.
27. Centre communautaire Un Coin de chez nous 1983 – Convocation à l'assemblée générale annuelle.
28. Ministère de la Sécurité publique – Invitation à une rencontre sur le plan chaleur extrême le 13 juin 2013.
29. FQM – Communiqué intitulé « *Transport collectif rural et régional : une question d'équité* », 29 mai 2013.
30. MRC d'Avignon – Résolution numéro CM-2013-05-08-074 concernant un appui à la MRC Robert-Cliche concernant le programme d'aide financière aux MRC, 28 mai 2013.

31. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Information concernant la drosophile à ailes tachetées et les choix d'espèces utilisées dans vos campagnes de plantation, 21 mai 2013.
32. FQM – Communiqué intitulé « *La FQM salue le début d'une nouvelle ère minière* », 29 mai 2013.
33. Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec – Information concernant l'horaire d'été.
34. Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Accusé de réception de notre correspondance concernant la révision des critères du fonds québécois d'initiatives sociales.
35. Résidence Elle du Haut Saint-Laurent – Convocation son Assemblée générale annuelle.
36. Stéphane Gendron – Publication de l'article du journal web, Les Affaires.com « Un entrepreneur agresse l'inspecteur municipal de Huntingdon ».
37. FQM - Communiqué intitulé « *Réintégration du maire Joël Arseneau au CA de la FQM* », 3 juin 2013.

21. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6665-06-13

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier